

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 2 juillet 2019 portant mise à la retraite à la demande – Mme Fantuzzi (Françoise)
(Office français de protection des réfugiés et apatrides)**

NOR : INTV1916157S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2003-775 modifiée du 21 août 2003 portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2010-1330 modifiée du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 modifiée garantissant l'avenir et la justice du système de retraites;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu la décision du 25 octobre 2018 modifiant la situation indiciaire de Mme Françoise Fantuzzi, attachée d'administration de l'État, 8^e échelon, à compter du 20 juillet 2018;

Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressée en date du 28 janvier 2019,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Françoise Fantuzzi, attachée d'administration de l'État, 8^e échelon (IB 679 – IM 565) de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à sa demande à compter du 1^{er} octobre 2019, tous droits à congés administratifs épuisés.

Article 2

À compter de la même date, Mme Françoise Fantuzzi est radiée du corps des attachés d'administration de l'État.

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juillet 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*
J. BOUCHER